Image not found or type unknown

Convocation audience infraction legislation stupefiants

Par **yonnel**, le **30/08/2011** à **09:14**

Bonjour,

JE SUIS FONCTIONNAIRE ET JE SUIS CONVOQUE A UNE AUDIENCE ILS, DOIS-JE CONSULTER UN AVOCAT ?, QU'EST CE QUE JE RISQUE ?

MERCI

CORDIALEMENT

Par **amajuris**, le **30/08/2011** à **11:40**

bjr,
écrivez en minuscules svp.
le fait d'être fonctionnaire ne change rien quant à l'application du code pénal.
un avocat est bien sur conseillé voir même obligatoire dans ce type d'affaire.
votre exposé est trop succinct pour apporter une réponse même approximative.
cdt

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés